



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

votées et perçues par la commune, l'ECPI et divers organismes

TAXE ADDITIONNELLE À LA CFE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE - TAXE POUR

FRAIS DE CHAMBRES DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE

RÉSEAUX perçue par la commune, l'EPCI, le département, la région ou divers organismes

Avis d'imposition supplémentaire 2024

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIE LOT
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

Vos références

Numéro fiscal : 801713447 00051

Référence de l'avis : 25 46 0057855 73

Identification de l'entreprise redevable (37) :

N° SIRET : 801713447 00051

FOUILHAC ELODIE

Département : 46

LOT

Commune : 235

REILHAC

Lieu d'imposition : B059

70 ROCS DE LAGADET

Numéro de rôle : 308

Établi à la date du : 25/11/2025

Date de mise en recouvrement : 30/11/2025

Identifiant service : 46035

FOUILHAC ELODIE
49 CHE DE LA RIVIERE
46400 SAINT-MEDARD-DE-PRESQUE

Somme à payer

155,00 €

Date limite de paiement : 15/01/2026

Vos contacts



Par messagerie sécurisée

dans votre espace professionnel sur impots.gouv.fr



Par téléphone

au 05 65 20 33 10



Sur place

auprès de votre centre des Finances publiques
(accueil uniquement sur rendez-vous, horaires sur
impots.gouv.fr, espace « Contact et prise de RDV »)

SIE DU LOT
EQ. IFU ANTENNE CAHORS SIE DU LO
83 RUE VICTOR HUGO
46000 CAHORS

TEL : 05 65 20 33 10

Votre paiement

Présentez ce code pour payer en espèces ou par
carte bancaire auprès d'un buraliste ou partenaire
agréé.

Plus d'informations dans la notice de cet avis.



Vous pouvez également payer cette somme en ligne sur impots.gouv.fr
ou en utilisant le talon de paiement joint à la fin de l'avis papier.

1	Détermination des nouvelles bases d'imposition de COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)						
1	VL des biens passibles de taxe foncière (1)	Dont la valeur locative des biens concernés par la révision (2)	Présence d'au moins un bien industriel parmi ces biens (3)	Base brute	Réduction Création (4)	Réduction artisan coop. (5)	
			non				
2	Base avant base mini (6)	Base après base mini	Chiffre d'affaire retenu pour la base minimum (7)	Base minimum applicable	Imposition établie sur (8)	Temps partiel ou moins de 9 mois par an (9)	
		437	<= 10 000	437	semaines	non	
2	Bases taxables et cotisations (10)		Cotisation foncière des entreprises			Taxe GEMAPI (12)	Taxes spéciales d'équipement (13)
			Commune	Syndicats de commune	Intercommunalité (11)		
1	Taux	%	%		33,07 %	0,773 %	0,767 %
2	Base rectifiée RS				437	437	437
3	Base exonérée rectifiée RS effet CVAE						
4	Base antérieure						
5	Base exonérée antérieure effet CVAE						
6	Base imposée				437	437	437
7	Base exonérée effet CVAE						
8	COTISATION				145	3	3
10	Dont cotisation revenant à la SGP, à la Société Grand Projet du Sud-Ouest, à l'EPFL de Guadeloupe, à l'EPFL de la Martinique ou à l'État						
3	Bases taxables, droits et cotis. au profit (10)	des organismes consulaires ou de l'État					
		Chamb. Com. Industrie ou État (15)	Chambre métiers artisanat (16)			Majorations pour	
			Dt add. CFE (DA) au profit de la CMA ou de l'État	Dts fixes (DF) au profit de la CMA ou de l'État	Dts Ad/Res (DAD) au profit de la CMA ou de l'État	Prom° artisanat au profit de la CMA ou de l'État (17)	Tot CMA ou ÉTAT
						Form° artisans (18)	DA + DF + DAD + major°
1	Taux	%	%				
2	Assiette rectifiée RS						
3	Assiette antérieure						
4	Assiette imposée						
6	COTISATION						
22	RÉCAPITULATION DES COTISATIONS ET DÉTERMINATION DU TOTAL À PAYER						
1	Total des cotisations de Cotisation Foncière des Entreprises (incluant la TSE et la TGEMAPI)						151
2	Frais de gestion correspondants (26)						4
4	Total des cotisations au profit des organismes consulaires						
5	Frais de gestion correspondants (26) sur TCCI : sur total TCMA :						
36	Total des cotisations et frais						155
38	+ Reprise sur dégrèvement, crédit d'impôt ou restitution indu						
39	+ Intérêts de retard ou majorations (29)						
40	TOTAL À PAYER						155
23	POUR INFORMATION						
1	Nouvelle cotisation minimum CFE (30)						155